

LEXIQUE GÉNÉRAL
ANGLAIS-FRANÇAIS
AVEC
SUPPLÉMENTS
ESPAGNOL-FRANÇAIS
ET
RUSSE-FRANÇAIS

Deuxième édition revue et augmentée



NATIONS UNIES

EXCLU DU PRÊT

ممنوع التصليف

Département des conférences
Division de traduction
Service français

D.831

LEXIQUE GÉNÉRAL

ANGLAIS-FRANÇAIS

AVEC

SUPPLÉMENTS

ESPAGNOL-FRANÇAIS

ET

RUSSE-FRANÇAIS

Deuxième édition revue et augmentée

ARRIVÉ LE
01.04.82
CENTRE D'APPRENTISSAGE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE ET DE TRANSFERTS
TECHNOLOGIQUES
B.P. 315 ALGER - GABE



NATIONS UNIES

New York, 1980

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

AVERTISSEMENT

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

SF/DCS/1/Rev.1*

Prix : ³⁵~~28,00~~ dollars des Etats-Unis
(ou l'équivalent en monnaie du pays)

Copyright © United Nations 1980

All rights reserved

Manufactured in the United States of America

* Aux fins d'usage interne, la désignation SFTR/2/Rev.2 est également employée.

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---------------------------------|--------------|
| Avant-propos | v - viii |
| Signes et abréviations employés | ix - xiii |
| Lexique anglais-français | xv - 646 |
| Supplément espagnol-français | 647- 704 |
| Supplément russe-français | 705- 760 |
| | |
| Annexes | |
| I. Terminologie des résolutions | 761- 776 |
| II. Sigles divers | 777- 870 |

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

AVANT-PROPOS

1. Le présent ouvrage, résultat d'un long travail collectif du Service français de traduction de l'Organisation des Nations Unies, a été conçu essentiellement en fonction de la documentation très variée de l'Organisation mondiale.
2. Il s'agit d'une nomenclature aussi exhaustive que possible de l'ONU et de ses organes - y compris la Cour internationale de Justice -, englobant les aspects suivants : procédure, budget, administration, personnel et locaux et installations de l'Organisation*.
3. Une place est également faite aux autres organisations internationales : en particulier, institutions spécialisées des Nations Unies - dont les noms entiers sont suivis de ceux de leurs actes constitutifs et de leurs organes principaux; autres organisations intergouvernementales reliées à l'ONU; grandes organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.
4. La très grande majorité des quelque 20 000 termes et expressions que renferme le Lexique est, toutefois, de nature à intéresser un public plus étendu que le personnel linguistique des organisations internationales : d'une part, le Lexique comprend, pour un certain nombre de termes généraux divers, des équivalents que ne donnent pas les dictionnaires courants; d'autre part, sans prétendre constituer un recensement terminologique complet, il aborde, notamment en faisant place à des néologismes empruntés à des techniques de pointe, nombre des grands domaines spécialisés ci-après, auxquels l'Organisation s'intéresse et auxquels se rapportent les textes qu'elle publie :

* Les noms des services du Secrétariat n'ont, toutefois, pas été inclus, la nouvelle nomenclature n'étant pas encore complètement arrêtée. Pour les appellations déjà approuvées, il convient de se reporter à la circulaire ST/SGB/170, du 29 décembre 1978.

Audio-visuel.
Cartographie.
Comptabilité nationale.
Décolonisation.
Démographie.
Désarmement.
Dessalement de l'eau.
Droit : droit commercial international, en particulier.
Economie : ressources naturelles, industrie, agriculture, pêche
et commerce, en particulier.
Education.
Energie nucléaire.
Espace.
Finances et fiscalité.
Forces armées.
Habitat et bâtiment.
Informatique.
Médecine.
Philatélie.
Questions sociales, y compris l'action du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance.
Sociétés transnationales.
Statistique.
Toponymie.
Transports.
Travaux publics.

5. Les conventions suivantes ont été observées, afin de donner au Lexique une forme à la fois aussi claire et aussi condensée que possible :

a) Quand, dans le corps d'un article, le mot principal est répété sans changement, il est représenté par sa première lettre, alors que les noms au pluriel ou les formes des verbes pour lesquels l'orthographe change sont écrits en toutes lettres.

Exemples : ACCESS. Random a. storage.
ACCOUNT. Currency of accounts.
TRANSMIT. Observations transmitted to the UN.

b) Pour faciliter une consultation rapide, un soin particulier a été apporté à faire figurer les groupes de mots à la place alphabétique de chacun de leurs éléments, dans les nombreux cas où il a paru que l'utilisateur pourrait hésiter entre ces derniers.

Exemple : Acceptability test figure à la fois sous ACCEPTABILITY et sous TEST.

c) De même, les instruments juridiques adoptés par voie de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies figurent non seulement sous leur forme complète, mais aussi sous leur ou leurs mots-clés, ce qui peut d'autant plus contribuer à la commodité de l'utilisateur que les déclarations, conventions ou accords en question sont parfois cités sous une forme abrégée ou un peu inexacte dans l'original à traduire.

Exemple : Declaration on the Rights of the Child figure à la fois sous DECLARATION et sous CHILD.

d) Le nom des organes de l'ONU est généralement suivi de la cote sous laquelle leur documentation est publiée.

Exemple : COMMISSION ON HUMAN RIGHTS (E/CN.4/-).

e) Les termes budgétaires et administratifs officiellement employés à l'ONU sont suivis d'un renvoi au texte qui en donne la définition : article du Règlement financier (par exemple, "R.F.4.3"), règle de gestion financière (par exemple, "R.G.F.105.4"), article du Statut du personnel (par exemple, "S.3.4") ou disposition du Règlement du personnel (par exemple, "R.103.18"). De même, les termes relatifs à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont suivis d'un renvoi à l'article pertinent des Statuts de la Caisse (par exemple, "St. Pens. 32").

f) Les noms des pays et des territoires sont généralement suivis de l'adjectif de nationalité, du nom de la monnaie et du nom de la capitale.

g) D'une façon générale, les équivalents proposés ne sont suivis de brèves explications ou définitions que lorsque cela paraissait indispensable pour préciser leur portée : c'est le cas, notamment, pour les concepts de comptabilité nationale.

6. Les suppléments espagnol et russe contiennent essentiellement des termes relatifs aux domaines administratif, budgétaire, économique, commercial et financier, étant donné que les textes que les traducteurs français du Secrétariat de l'ONU ont à traduire à partir de ces deux langues se rapportent le plus souvent à ces domaines.

7. Le Lexique comprend également deux annexes :

a) Dans l'annexe I figurent des suggestions, fondées sur l'usage établi, pour la traduction des formules conventionnelles employées dans les résolutions.

b) L'annexe II présente, rangés selon l'ordre alphabétique, une série de sigles utilisés dans diverses langues et dans divers pays et parmi lesquels il a paru utile de faire figurer à nouveau la plupart des sigles anglais qui sont déjà notés dans le Lexique anglais-français proprement dit.

8. Etant, encore une fois, bien entendu que l'on ne peut s'attendre à rencontrer ici qu'une partie du vocabulaire employé par le traducteur, il est permis d'espérer que le présent ouvrage constituera un instrument de travail utile, où l'utilisateur trouvera, non seulement certaines équivalences susceptibles d'application automatique, mais aussi des rapports analogiques fort divers et, donc, des idées de traduction qu'il lui appartiendra d'exploiter en fonction des données variables qui font l'intérêt comme la difficulté de la transposition d'une langue dans une autre.

9. La partie anglais-français, le supplément russe-français et l'annexe Sigles divers ont été mis à jour et augmentés par rapport à l'édition précédente (ST/DCS/1, de 1978) et les éléments du Supplément au Lexique général (ST/DCS/1/Add.1, de 1979) ont été incorporés.